Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 59 (1967)

Heft: 10

Artikel: La CISL et l'actualité

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385462

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La CISL et l'actualité

Réuni à Bruxelles du 4 au 6 octobre 1967, après avoir nommé Harm Buiter nouveau secrétaire général, le Comité exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a condamné l'usurpation du pouvoir par une clique militaire en Grèce qui a aboli les libertés politiques et syndicales et la soumission au régime dictatorial de dirigeants de la Fédération syndicale grecque GSEE (Confédération du travail de Grèce) et de certaines de ses organisations affiliées. Il a exprimé ses sentiments de sympathie et de solidarité aux syndicalistes grecs restés fermes ou évincés de leurs postes, arrêtés ou déportés, ainsi qu'aux centaines de milliers de Grecs, vivant et travaillant à l'extérieur de leur pays, opposés au nouveau régime dictatorial en Grèce.

En ce qui concerne l'expansion économique mondiale, le Comité exécutif a exprimé l'inquiétude du mouvement syndical libre international face à l'arrêt marqué dans ce domaine et face aux conséquences défavorables qui en découlent pour le monde du travail. La résolution adoptée déclare que le plein emploi reste un objectif fondamental et réaffirme la volonté du mouvement syndical à cet égard. Le comité salue les aspects positifs de l'accord du Kennedy Round. Il regrette cependant pour les pays en voie de développement que des progrès vers la libéralisation des échanges n'aient pas été réalisés dans la même mesure. Il lance un appel aux pays membres de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour qu'ils réduisent l'écart qui sépare les populations des pays en voie de

développement de celles des pays développés.

Le comité a rappelé que le mouvement syndical libre international s'est engagé entièrement pour la paix et le désarmement. Profondément inquiet en face des menaces pour la paix que sont les conflits continus ou périodiques dans un certain nombre de points névralgiques du monde, tels que le Viet-nam et le Moyen-Orient, le comité déplore profondément les pertes humaines et les destructions matérielles subies par la population du Viet-nam dans un conflit cruel où les actions militaires et la violence prennent toujours de plus grandes proportions. Il exprime le désir ardent des syndicats d'un règlement pacifique du conflit du Viet-nam et suggère une trêve et des négociations immédiates en vue d'arriver à un règlement pacifique. La CISL déclare qu'un règlement de paix devrait prévoir le retrait des troupes étrangères, y compris celles des pays alliés du Sud Viet-nam et celles des pays hostiles au Sud Viet-nam. Ce règlement devrait aussi stipuler des garanties internationales adéquates pour la stricte observance des termes du règlement. Le comité réclame une action internationale de large envergure pour l'aide au développement économique et social de la région.